TERROIRS WALLONS ET AGRICULTURE WALLONNE EN BELGIQUE

Charles CHRISTIANS*

1. UN PREALABLE: LES DIVERGENCES ENTRE WALLONIE ET FLANDRE

Au moment où la fédéralisation de la Belgique est une réalité, l'examen de l'agriculture en termes de Wallonie et de Flandre devient habituel. L'existence d'un ministère wallon pour l'agriculture à côté d'un sécrétariat d'état national est un indicateur des différences régionales.

Les travaux des géographes ont montré l'objectivité des différences, à la fois sur le plan des conditions physiques, des structures agraires et agricoles, des organisations professionnelles, voire des mentalités (e.a. Ch. CHRISTIANS, 1961, 1972, 1988, 1992; Van HECKE, 1973, 1985, 1986, 1988, 1992; W. STOLA, 1975 et, en exemple, la Figure 1 qui illustre déjà cette situation il y a quasi un demi siècle). Economistes et sociologues ont conclu de même dans leurs domaines (e.a. BUBLOT, 1982; LEDENT, 1981; EVERAET, dates div.).

Le poids et l'organisation de l'agriculture flamande ont largement orienté la politique agricole nationale et on le comprend. Si la Wallonie comptait 55 % de la superficie agricole utile de la Belgique en 1990 (752.000 ha sur 1.357.000), elle ne comportait que 29.178 exploitations contre 57.934 en Flandre (33 % du pays contre 67 %) et 46.305 personnes actives dans l'agriculture contre 96.357 en région flamande (32 % du Royaume contre 68%). La marge brute standard par ha, que l'on peut assimiler de façon satisfaisante à la valeur ajoutée par ha, était, cette année-là, de 46.300 FB en Wallonie et de 127.000 FB en Flandre et ce pour les exploitations professionnelles produisant une marge brute standard de 500.000 FB et plus, soit un écart de 1 à 3 entre les deux régions du pays (Figure 2 pour les valeurs ajoutées exprimées par ha pour l'ensemble de la production agricole).

La valeur ajoutée brute totale pour l'agriculture au coût des facteurs à prix courants pour la Wallonie passait de 11 milliards de FB en 1953 à 16 milliards en 1978 et à 37 milliards en 1988 tandis que les chiffres, pour la

^{*} Professeur ordinaire à l'Université de Liège.

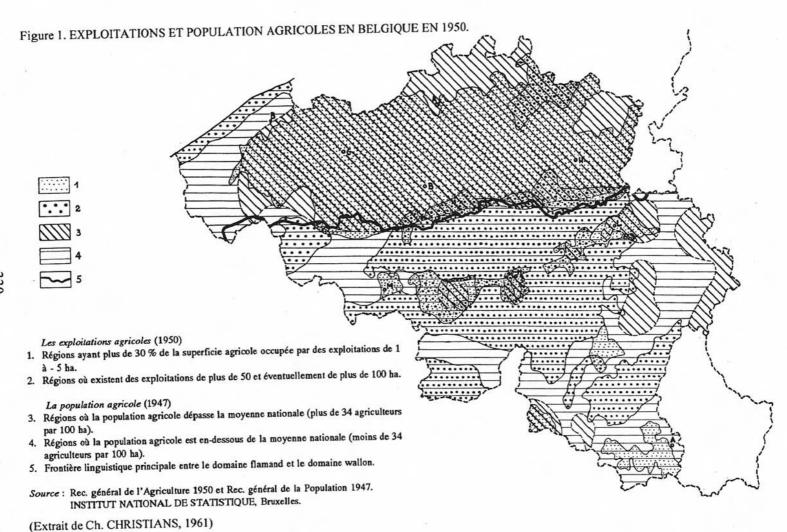
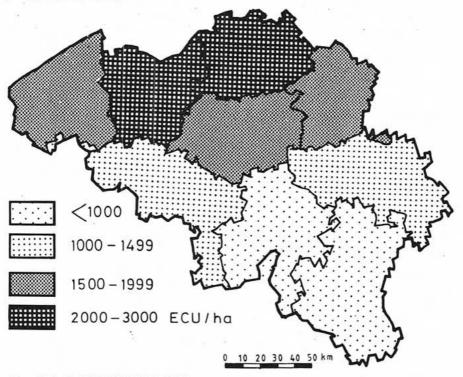


Figure 2. VALEUR AJOUTEE BRUTE PAR HECTARE ET PAR PROVINCE (exprimée en MBS 1982)



(Extrait de Et. VAN HECKE, 1986)

Flandre, passaient de 16 milliards en 1953 à 52 milliards en 1978 et à 75 milliards en 1988: I'écart entre les deux régions a crû de 1,5 fois à 2 et s'est encore creusé depuis (33 % de la valeur ajoutée brute nationale en 1988 pour la Wallonie contre 41 % en 1953). C'est que les productions de haute intensité par ha se sont concentrées en Flandre et n'ont fait que s'y développer alors qu'elles disparaissaient de Wallonie: le Tableau 1 montre l'écroulement des superficies en vergers dans la région wallonne au sein de la Belgique (de 40 % du Royaume en 1949 à 8,5 % en 1990), de l'élevage porcin (de 31% à 4,5 % des porcs), de l'aviculture (de 22 % à 3,5 % des poules pondeuses), des superficies de cultures sous verre (de 5 % à 2,3 %). Si l'importance des superficies en légumes de plein air s'y accroît (de 21% à 30 %), il s'agit de culture extensive principalement pour la conserverie en rotation avec les cultures agricoles alors que les légumes pour la consommation directe en culture intensive ne représentent qu'une part infime du pays (1% en 1990).

Cela ne veut nullement dire que la place de l'agriculture soit négligeable en Wallonie: en avril 1989, l'emploi en agriculture y représentait 4,2 % de la main d'oeuvre totale contre 3,3 % en Flandre; la valeur ajoutée brute totale

Tableau 1. Evolution det de la Wallonie dans les surfaces cultivées et le cheptel belges, en %

Superficie cultivée	1959	1970	1983	1990
Prairies et prés	60	58	58	60,2
Froment d'hiver	52	62	66	64,6
Froment d'été	72	67	53	37,2
Seigle	7	8	9	7,7
Orge d'hiver	55	46	62	63,9
Orge d'été	51	51	59	66,4
Avoine	50	52	57	62,9
Céréales	48	55	62	62,5
Légumes secs	35	33	21	61,8
Betteraves sucrières	65	61	65	64
Lin	48	52	48	58,9
Chicorée à café	3	2	1	63,4
Tabac	22	23	10	7,6
Houblon	3	4	4	2,5
Cultures industrielles	59	59	65	64,6
Racines fourragères	27	12	16	21,5
Fourrages verts	75	80	38	35,4
Pommes de terre	28	22	22	26
Légumes de plein air pour la vente	21	41	29	30,1
Vergers	40	23	10	8,5
Fraises	20	9	5	6
Floriculture	6	4	2	2,1
Pépinières	20	18	17	18,2
Culture sous verre	5	2	2	2,3
Total horticulture	33	31	15	22,1
Jardins potagers	34	29	27	22,9
Superficie agricole	53	54	55	55,5
Nombre d'animaux				
Bovins	51	50	47	47,2
Vaches laitières	50	51	47	46,7
Vaches allaitantes	_		73	66,2
Porcs	31	19	7	4,5
Poules pondeuses	22	10	7	3,5
Poulets de chair	6	9	5	3,9

(Extrait de Et. VAN HECKE, 1973, 1985 et Ch. CHRISTIANS, 1990).

pour l'agriculture en 1988 représentait 2,8 % du total wallon et 2,5 % du total en région flamande.

Ces chiffres ne font toutefois pas oublier la minorisation dramatique de la Wallonie: le produit intérieur brut de la région s'élevait en 1988 à 1340 milliards de FB contre 2997 milliards par la Flandre, soit un écart de 1 à 2 entre les deux régions; les autres indicateurs ne sont pas meilleurs: les revenus nets taxables des personnes physiques en Wallonie représentaient 31 % du total national en 1991 contre 60 % pour la Flandre, le chômage atteignait cette année-là 21% en Wallonie et 10 % en Flandre, I'indice de la production industrielle par rapport à 1980 descendait à 96 % pour la Wallonie et montait à 118 % pour la Flandre.

Si le recul wallon par rapport à la Flandre est connu, les chiffres détaillés méritent réflexion. Pour la Wallonie, la question agricole n'est pas moins importante que pour la Flandre. L'agriculture wallonne, nous l'analyserons plus loin, se base sur la production bovine de viande et de lait et sur les grandes cultures (47 % du nombre total des bovins et des vaches laitières, 63 % des céréales et des plantes industrielles). Ce sont les seuls secteurs où Wallonie et Flandre ont à faire cause commune; alors qu'ils peuvent être évalués à 95 % du total de la valeur ajoutée brute wallonne, ils n'en représentent que 50 % en Flandre.

Il faut avoir à l'esprit que la Wallonie compte les meilleurs terroirs belges à savoir les régions limoneuses centrales du royaume - Hainaut, Brabant, Hesbaye - mais aussi les plus médiocres au sud du sillon Sambre-et-Meuse, en Ardenne et alentour (Figure 4). Il ne faut pas oublier non plus que, quels que soient ces écarts de capabilité biophysique, la mentalité wallonne a été dominée, depuis le 19è siècle, par les avantages matériels de la vie industrielle et que ce fut encore le cas dans le deuxième après-guerre jusqu'à la fin des années '60. On a puisé largement dans les jeunes de la population agricole et rurale pour satisfaire les emplois industriels; en même temps, la démographie wallonne s'affaiblissait, minée qu'elle était, peut-on dire, par l'élévation du niveau de vie et la volonté de faire progresser les enfants sur l'échelle sociale, d'autant plus qu'ils étaient moins nombreux. Le vieillissement wallon s'en est d'autant amplifié et l'exode agricole et rural a précipité le phénomène dans l'agriculture et les campagnes. Il faudra attendre les années '80 pour que les choses s'arrangent et qu'une rurbanisation généralisée en Wallonie redresse la plupart des espaces ruraux, mais pas tous et pas dans le domaine de l'agriculture. Il a résulté de tout le processus, le développement de plus grandes exploitations où le facteur terre et les grandes productions l'ont emporté sur le choix des cultures intensives.

Dans les régions flamandes, le vrai démarrage industriel moderne apparut seulement après la seconde guerre mondiale et a puisé plus tardivement dans la population agricole et dans une population nettement plus dense et longtemps plus féconde qu'au sud; l'attachement à la terre et à la tradition religieuse de la mentalité terrienne, ainsi que les excédents démographiques ont maintenu à la terre plus d'agriculteurs au sein de petites exploitations héritées du passé. Le manque de terre et la tradition d'intensification liée entre autres aux besoins historiques des importantes villes flamandes et à une population rurale très dense ont été deux des facteurs fondamentaux des tendances actuelles. Si les terroirs flamands sont sablonneux et au mieux sablo-limoneux - et médiocres mis à part les Polders et quelques terroirs limoneux- il faut par contre remarquer leur localisation à proximité des ports de mer; il en a résulté leur proximité par rapport aux fabriques d'aliments pour bétail basées précisément sur les importations d'outre-mer d'aprèsguerre et catalyseurs des développements des élevages hors-sol - porcs et volaille - qui ont généré une part importante de l'intensification (27 % de la valeur ajoutée agricole flamande sur les 50 % de celle-ci qui est liée aux productions intensives).

"En 1953, les fermes de la région flamande disposaient d'une superficie moyenne de 3,89 ha alors qu'en région wallonne la disponibilité en terre atteignait 7,05 ha par entreprise. A la même époque, au niveau de l'emploi en général, 71 % des chômeurs belges résidaient dans la région nord du pays, contre seulement 16 % en Wallonie. Il en résulte que la valeur d'opportunité d'un emploi agricole en Flandre était nettement plus importante que dans le sud du pays. Il n'est pas inutile non plus de rappeler qu'en 1960, le revenu moyen du citoyen flamand était encore inférieur de 14 % à celui du citoyen wallon... Il ne faut pas chercher ailleurs les raisons du développement diversifié des deux agricultures en Belgique, l'une au nord contrainte de chercher son développement en dehors de toute possibilité de sol (production de volaille, de viande porcine et d'horticulture), et l'autre au sud entrant dans la haute compétition des produits de grandes cultures... Pendant la période 1950-1965, on peut penser que l'économie agricole wallonne a subi son développement et que l'agriculture flamande l'a mieux assumé" (E. SCOIJ-MANNE, 1981). Les deux mouvements agricoles se sont pratiquement poursuivis depuis.

Nous ne pouvons passer sous silence les jugements variés que suscite cet état de fait. "L'agriculture wallonne dotée de structures valables se doit de prendre sa part dans l'expansion des agricultures nationale et européenne" (E. SCOUMANNE, 1981). "L'agriculteur wallon est un des meilleurs du monde..." (A. LEDENT, 1981). "... un travail acharné a donné, selon nous, une avance à l'agriculteur flamand par rapport à son homologue wallon..." (dès le 19e siècle) (Et. VAN HECKE, 1986). Cet auteur éclaire mieux encore les facteurs du succès flamand, à savoir le développement de l'infrastructure commerciale et industrielle en amont et en aval du secteur agricole et la "puissante organisation agricole, le Belgische Boerenbond, (qui) joua un

rôle important en Flandre aussi bien en ce qui concerne l'intensification de la production au niveau de l'exploitation que le développement de l'infrastructure ambiante". Rien de semblable en Wallonie ce qui amène l'auteur à constater que "l'agriculture wallonne en vint à occuper vis-à-vis des possibilités d'intensification de la production, une position d'infériorité. Le processus qui s'est développé semble pratiquement irréversible". L'opinion émise date de 1986, rappelons-le. En 1986 également, les professions de foi ne manquent pas en Wallonie. "L'avenir n'est écrit nulle part; il se forge aujourd'hui même dans la volonté commune de relever ensemble les défis qu'amènent les progrès techniques, les conditions économiques mouvantes, la transformation des mentalités, ainsi que les ajustements que ces changements imposent" (G. BUBLOT, 1986).

2. LES TERROIRS WALLONS

Les divisions en régions géographiques (Figure 4) reflètent assez bien les conditions physiques en ce qui concerne leurs limites. On les retrouve dans les régions agricoles officielles (Figure 3) qui seront une des bases de nos données statistiques d'ensemble. Les nuances des bas-plateaux limoneux sont malheureusement noyées au sein d'une unique région limoneuse; le Pays de Herve est associé à la majorité de l'Ardenne du nord-est pour constituer une région herbagère liégeoise aux conditions physiques variées mais uniformisées par un élevage bovin laitier qui laisse peu de place aujourd'hui aux productions fruitières herviennes, quasi toutes disparues. Les autres régions agricoles conviennent assez bien aux besoins de l'analyse géographique.

Ce sont les régions aux potentialités naturellement les plus riches qui s'individualisent le mieux par leur système de productions végétales exigeantes, à l'image du froment ou des betteraves sucrières pour les superficies agricoles des bas-plateaux limoneux. La répartition zonale des grandes cultures et des herbages est bien typique. Les labours deviennent céréales fourragères et fourrages lorsque le milieu ne convient plus aux cultures exigeantes; les herbages se développent lorsque les conditions se détériorent plus encore en raison de l'humidité des sols. des pentes de terrain ou des rigueurs du climat.

Ainsi le pourcentage d'herbage croît du Condroz et de la Lorraine belge à l'Ardenne centrale, à la Fagne et Famenne, à l'Ardenne du nord-est et au Pays de Herve.

Le développement nodal et l'extension concentrique de certaines productions agricoles les distribuent en véritables zones de types polarisés. C'est le cas des monocultures herbagères au Pays de Herve au nord-est et dans la région herbagère de Fagne à proximité de la Thiérache française au sud-ouest.

CONCORDANCE ENTRE LES REGIONS AGRICOLES (Fig. 3) ET LES REGIONS GEOGRAPHIQUES (Fig. 4)

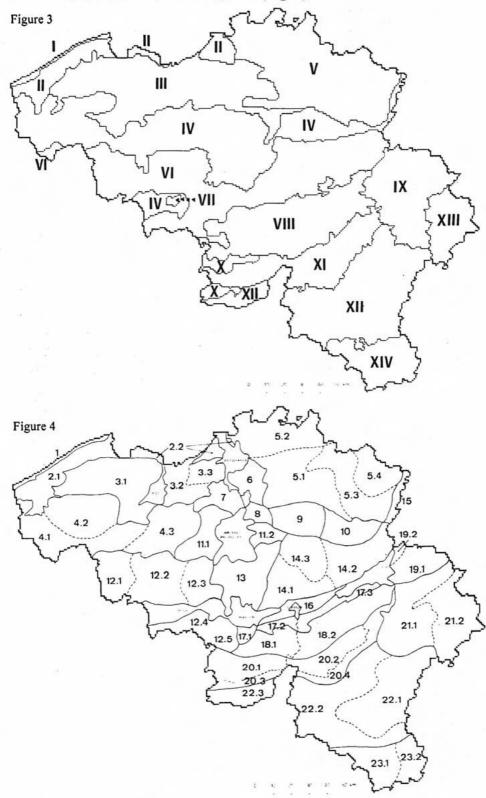


Figure 3 REGION AGRICOLE	Figure 4 REGION GEOGRAPHIQUE	Figure 3 REGION AGRICOLE	Figure 4 REGION GEOGRAPHIQUE
I. Dunes	1. Dunes	VII. Campine hennuyère	Région hennuyère 12.2. Hainaut central (partie)
II. Polders	Polders 2.1. Polders maritimes 2.2. Polders de l'Escaut	VIII. Condroz	Région condrusienne 16. Pays sambro-mosan 17.1. Pays d'Acoz
III. Région sableuse flamande	Flandre 3.1. Flandre sablonneuse de l'Ouest 3.2. Flandre sablonneuse de l'Est 3.3. Pays de Waas		17.2. Marlagne 17.3. Condroz ardennais 18.1. Condroz d'Entre-Sambre-et- Meuse 18.2. Condroz central (partie)
	Campine 6. Capine améliorée Régions de transition 7. Petit-Brabant 8. Campine brabançonne (partie) 9. Hageland (partie)	IX. Région herbagère (Liège)	Entre-Vesdre-et-Meuse 19.1. Pays de Herve 19.2. Terrasses de Dalhem Ardenne 21.1. Ardenne du Nord-Est (partie)
IV. Région sablo- limoneuse	Flandre 4.1. Flandre sablo-limoneuse de l'Ouest 4.2. Compartiment de Roulers		Région condrusienne 18.2. Condroz central (partie)
	4.3. Flandre sablo-limoneuse de l'Est Régions de transition 8. Campine branbançonne (partie) 9. Hageland (partie)	X. Région herbagère (Fagne)	Région famennienne 20.1. Fagne (partie) 20.3. Calestienne d'Entre-Sambre- et-Meuse (partie)
	10. Hesbaye humide (partie)		Ardenne 22.3. Rièzes et Thiérache (partie)
	Région brabançonne 11.1. Brabant flamand de l'Ouest 11.2. Brabant flamand de l'Est 13. Brabant wallon (partie)	XI. Famenne	Région famennienne 20.1. Fagne (partie) 20.2. Famenne 20.3. Calestienne d'Entre-Sambre-
	Région hennuyère 12.2. Hainaut central (partie)		et-Meuse (partie) 20.4. Calestienne de l'Est
V. Campine	Maasland 15. Maasland Campine	XII. Ardenne	Ardenne 21.1. Ardenne du Nord-Est (partie) 22.1. Plateau de l'Ardenne Centrale 22.2. Bordure forestière ardennaise
	5.1. Campine du Centre 5.2. Campine du Nord-Ouest (Compartiment de Hoogstraten) 5.3. Plateau campinoios	XIII. Haute Ardenne	22.3. Rièzes et Thiérache (partie) Ardenne 21.2. Haute Ardenne
	5.4. Campine du Nord-Est (Compartiment de Bree)	XIV. Région jurassique	Lorraine belge 23.1. Gaume
VI. Région limoneuse	Régions de transition 10. Hesabaye humide (partie)		23.2. Pays d'Arlon
	Région brabançonne 13. Brabant wallon (partie)		
	Région hennuyère 12.1. Tournaisis 12.2. Hainaut central 12.3. Pays de Soignies 12.4. Hauts-Pays 12.5. Thudine méridionale (partie)		
	Hesbaye 14.1. Hesbaye namuroise 14.2. Hesbaye liègeoise 14.3. Hesbaye de Hannut-Tirlemont		

C'est aussi le cas des productions horticoles de jadis organisées autour des villes au 19e et début du 20e siècle et disparues depuis. Il n'en reste que les reliques des vergers à hautes tiges dégradés dans le pôle hervien.

En ce qui concerne l'élevage, quasi exclusivement bovin en Wallonie, les logiques régionales sont d'abord zonales, liées au productions végétales fourragères et herbagères et corrélées négativement aux cultures riches des compartiments limoneux. Mais ont aussi joué les dimensions régionales des exploitations agricoles, pourvoyeuses de moins en moins de main d'oeuvre au fur et à mesure qu'elles s'agrandissent et dès lors moins favorables à l'élevage laitier; il faut y ajouter la proximité des marchés urbains, et plus tard, celle des industries laitières, ainsi que l'influence des règlementations européennes des débouchés. L'élevage laitier est ainsi traditionnellement lié aux deux pôles de monocultures herbagères à petites exploitations, meilleures fournisseuses de travail; il s'y est maintenu en liaison avec les laiteries d'aval qui ont succédé aux marchés beurriers, le tout branché sur les consommations urbaines de Liège et de Charleroi. C'est l'élevage laitier et viandeux qui a coexisté dans les fermes plus grandes de l'Ardenne centrale et l'on a privilégié tantôt l'un, dans les années 60, selon le développement des marchés du lait et du beurre tantôt l'autre, depuis 1984, en fonction des règlementations européennes sur les quotas laitiers Dans les régions limoneuses spécialisées dans les productions végétales commercialisables, l'économie d'échelle a maintenu, le cas échéant, un élevage d'engraissement. La situation des grandes censes du Condroz est intermédiaire; elle est axée sur l'élevage bovin viandeux et concommitamment, sur des productions agricoles commerciales; l'élevage laitier qui existait dans les plus petites fermes a pratiquement disparu à la fois sous le coup de l'agrandissement des exploitations et puis sous celui des quotas laitiers. Fagne, Famenne et Lorraine occupent des positions intermédiaires également, oscillant entre lait et viande. Au total, toutes les régions situées au sud du sillon de la Sambre et de la Meuse méritent une analyse plus fine et plus détaillée pour percevoir les mécanismes et processus complexes d'évolution de leur élevage.

3. LES GRANDS CHANGEMENTS DES STRUCTURES ET DES SYSTEMES AGRICOLES DANS LES 30 DERNIERES ANNEES, 1960-1990

3.1. La simplification des productions

Cette simplification avait déjà commencé dès avant l'aube du marché commun et était en cours au début de la période étudiée dans les années '60. Comme nous l'avons vu, ce sont les grandes cultures commercialisables, les

cultures fourragères intermédiaires et l'élevage bovin qui ont pris le dessus. N'étant pas directement destinés à la consommation, ce sont de véritables productions brutes dépendant non seulement des marchés mais aussi des industries de conditionnement et de transformation. En ce qui concerne la consommation nationale - malgré des fluctuations régionales limitées -, les productions wallonnes sont de moins en moins demandées (tableau 2): la consommation des céréales par habitant a baissé de 30 % entre 1955 et 1990, les pommes de terre de 40 %, le lait et le beurre de 30 %, la viande bovine de 20 % (de 40 % à partir du maximum de consommation de 1977); au contraire, les productions en baisse en Wallonie ont vu leur demande s'accroître de façon nette: les légumes frais ont enregistré une hausse de 7 % entre les mêmes dates de 1955 et 1990, la viande porcine de 77 % (malgré un tout léger tassement en 1990), la viande de poules et poulets de 250 %. Vont dans la direction suivie par la Wallonie, le sucre, avec une hausse de 35 % - mais au travers d'une industrie transformatrice qui a échappé à la Belgique et a fortiori aux Wallons et qui est aux mains des capitaux bavarois de Südzucker -, les laits dérivés, yoghourt, boissons lactées, crèmes et autres produits laitiers, avec une hausse continue dans les dernières années, de 5 % encore entre 1985/89 et 1990 - mais surtout par l'intermédiaire d'usines transformatrices flamandes ou étrangères. Les oeufs sont les seuls produits dominants en Flandre qui marquent une descente spectaculaire avec une baisse de consommation indigène de 41 % entre 1955 et 1990.

Au sein des cultures commercialisables, les céréales ont vu leur superficie diminuer en Wallonie, plus vite que la réduction globale de la superficie agricole utile; le froment toutefois a fait exception dans la période étudiée, de 1950 à 1990. De 1979 à 1990, il passe de 31 à 35 % de la superficie non herbagère soit environ de 15 à 18 % de la superficie agricole utile et il atteint 37 % des cultures dans la région limoneuse et le Condroz en 1990. C'est un bon score, mais on sait qu'une part non négligeable des froments sont à utilisation fourragère. En forte croissance depuis 1960, la betterave sucrière est l'autre culture reine; après un maximum en 1980, elle couvre, en 1990, la moitié des superficies régionales de froment et elle atteint les 2/3 en région limoneuse et le 1/3 au Condroz. Ailleurs, la betterave à sucre est d'importance négligeable, tandis que le froment fluctue en sens divers et n'a une présence significative mais secondaire qu'en Famenne et en Région jurassique où ils sont d'abord fourragers.

Parmi les productions à destination animale, les prairies pâturées et fauchées représentent l'essentiel; elles couvrent 50 % de la S.A.U. wallonne en moyenne en 1990. Seule la région limoneuse fait moins de place aux prairies qui y ont, de surcroît, reculé de 30 % de 1960 à 1990 (de 30 à 20 % de la S.A.U.), tandis que le Condroz est passé sous la barre des 50 % depuis 1980, ces deux régions valorisant de plus en plus leur surface agricole par

Tableau 2. Consommation et taux d'approvisionnement de quelques produits en Belgique (et au Grand-Duché de Luxembourg)

2					sommat umaine		% de l'auto-approvisionnement						
		1955	1959	1970	1977	1990	1955	1959	1970	1977	1990		
Total des céréales	kg/hab.	. 97	89	72	75	69	52	51	42	41	55		
Pommes de terre		146	137	117	98	91	107	91	98	76	145		
Sucre blanc		31	34	38	37	42	123	63	160	176	223		
Légumes frais		86	83	87	82	92	99	96	114	106	130		
Fruits frais :													
hors agrumes		54	38	59	58	58	92	73	71	57	67		
Viande de boeuf	"	21	23	26	29	17	97	100	89	90	169		
Viande de veau		3	3	3	3	3	100	101	104	97	126		
Viande de porc		26	27	35	41	46	101	101	132	169	166		
Viande de volaille		4	5	8	10	14	99	103	127	100	113		
Lait entier	"	97	101	85	66	69	100	100	101	114	133		
Beurre		11	10	9	9	7	98	98	109	97	115		
Oeufs	oeufs/hab.	226	251	245	225	114	111	111	148	159	125		

(Ch. CHRISTIANS, 1980, complété en 1990)

l'association blé-betterave. Toutes les régions situées au sud du sillon sambro-mosan, Condroz excepté, sont majoritairement herbagères en 1990, des 2/3 aux 3/4 pour la Famenne et la Région jurassique, au-delà des 3/4 pour les autres ensembles. L'Ardenne centrale, région mixte d'herbages et de labours en 1960, un peu comme la Région jurassique de l'époque, a enregistré une montée spectaculaire des prairies, de 64 à 88 % de la S.A.U., soit une croissance de 38 % du pourcentage initial. Elle a pratiquement rejoint les autres compartiments herbagers du sud wallon: la Région herbagère liégeoise, groupant les régions géographiques du Pays de Herve et de l'Ardenne du nord-est, la Haute Ardenne et la Région herbagère de Fagne. Une véritable monoculture herbagère existe en Haute-Ardenne (98 % de la S.A.U. en 1990) et dans la Région herbagère liégeoise si l'on ajoute les herbages des prés-vergers aux prairies (94 % de la S.A.U. en 1990); c'est quasi une monoculture dans les autres régions herbagères. Partout, maintenant, les herbages reculent devant l'avancée soutenue du mais fourrager depuis 1980, tandis que les autres fourrages verts et les fourrages racines ont pratiquement disparu (Tableau 3) (Figures 5 à 8. Les figures continuent à présenter la situation dans tout le Royaume pour permettre au lecteur d'affiner les comparaisons que signalent globalement les tableaux).

Au total, la diversité des terroirs wallons s'est largement accentuée depuis 1960, qui oppose terroirs labourés et terroirs herbagers. Une très forte division géographique du travail agricole s'est affirmée. Région limoneuse

Figure 5. PART DES PRES ET DES PRAIRIES DANS LA S.A.U. (en %)

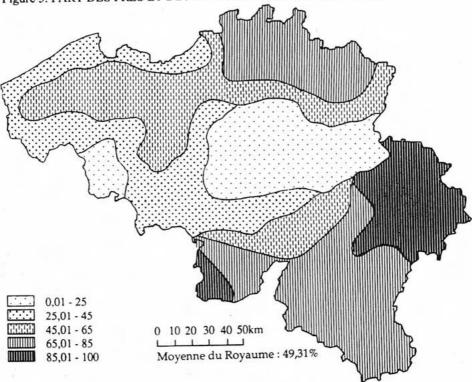


Figure 6. PART DES CEREALES POUR LE GRAIN DANS LA S.A.U. (en %)

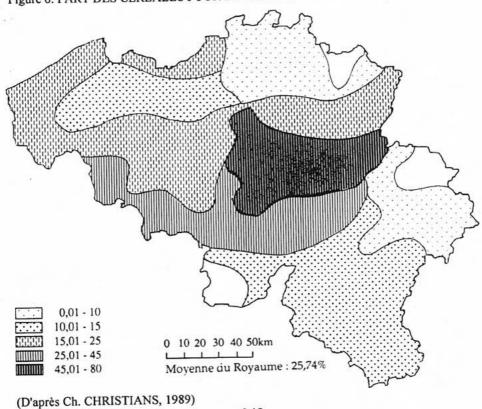


Tableau 3. Evolution de la structure des productions végétals par région

		ROYAUME	Région Flamande	Région Wallonne	Région limoneuse	Région herbagère Liège	Condroz	Haute Ardenne	Famenne	Région h erbagère Fagne	Ardenne	Région Jurassique
Superficie agricole utile (x 1000 ha)	1959 1970 1979	1660 1542 1432	 642	 788	367 349 336	86 76 68	149 144 138	35 33 30	17 16 15	70 70 66	123 117 112	34 34
Prés et prairies (% S.A.U.)	1990 1959 1970 1979 1990	48,2 51,5 49,6 46,6	603 46,4 41,7	752 52,2 50,6	31,7 29,5 25,2 21,7	86,3 90,8 90,9 90,4	54,6 51,4 44,9 40,4	88,8 93,4 96,9 98,4	90,8 88,5 84,9 81,9	72,4 74,4 72,8 71,5	63,9 71,2 76,8 87,5	68,7 74,0 74,4 75,4
Superficie des cultures (x 1000 ha)	1959 1970 1979 1990	796 694 722 724	 344 352	 376 371	235 232 251 257	4 4 6 5	64 67 76 80	4 2 0,9 0,4	1 2 2 2	19 18 18 17	44 34 26 13	11 9 8 7
Froment (% S. cult)	1959 1970 1979 1990	23,0 24,2 25,3 28,3	 18,8 20,8	31,2 35,5	33,4 35,5 34,7 37,9	10,1 16,3 16,2 18,3	30,3 31,5 35,0 37,0	1,5 3,7 4,0 4,5	19,0 17,1 17,3 17,8	20,6 15,5 16,8 21,7	6,0 3,5 2,5 3,3	22,5 20,0 14,4 14,8
Betteraves sucrières (% S. cult.)	1959 1970 1979 1990	7,4 11,9 16,0 14,9	 11,0 11,0	20,6 18,6	15,8 20,0 26,0 23,0	2,2 4,9 8,2 7,1	7,4 9,8 18,2 14,5	:	1,4 1,8 3,5 2,3	0,4 0,8 3,3 2,7	0,1 0,3 0,5	- 1,5 1,5
Fourrages verts (% S. cult)	1959 1970 1979 1990	5,3 5,0 13,4 19,5	 15,5 26,0	 11,6 13,5	4,4 3,9 7,6 10,0	7,3 10,6 36,8 41,2	10,7 10,7 11,5 11,6	6,8 4,1 2,0	14,0 22,9 35,0 36,0	2,2 23,6 29,8 33,4	20,1 14,3 15,0 16,8	8,5 10,8 21,5 32,6
dont maïs (% S. cult.)	1979 1990	12,2 17,0	15,1 22,4	9,6 11,8	7,1 9,3	35,2 33,3	9,7 10,6	2,0	29,8 32,0	15,5 23,1	6,2 8,7	17,2 24,7
Fourrages racines (% S. cult)	1959 1970 1979 1990	6,8 4,5 2,6 1,7	 4,9 2,7	 0,4 0,7	3,7 1,4 0,6 0,6	4,1 2,3 1,6 3	4,3 0,6 0,2 0,6	4,1 0,8 0,2 1,9	4,8 0,4 0,2 0,4	4,6 0,6 0,5 1,2	2,6 0,9 0,3 1,5	4,7 1,4 0,5 0,4
Légumes (y compris pour conserverie) (% S. cuit)	1959 1970 1979 1990	1,3 3,4 2,6 4,1	 4,3 5,9	 1,0 2,4	0,7 3,2 1,0 2,5	0,7 0,9 0,7 1,5	0,2 3,4 2,3 3,7	:	0,1 0,3 1,9	0,2 0,3 0,1	0,1	0,1
Fruits (% S. cult.)	1959 1970 1979 1990	4,3 2,6 2,0 1,8	 3,3 3,4	 0,4 0,3	4,5 2,3 1,4 1,5	57,7 36,6 10,0 7,6	3,7 0,9 0,3 0,2	:	:	1,3 0,2 •	:	0,1
Cultures sous verre (% S. cuit)	1959 1970 1979 1990	0,1 0,2 0,3 0,3	 0,5 0,5		:	0,1	:	:	:	:	:	

[&]quot; négligeable; - valeur nulle; .. pas de données

Figure 7. PART DES PLANTES INDUSTRIELLES DANS LA S.A.U. (en %)

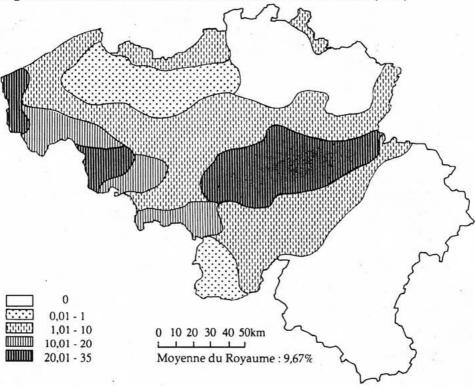
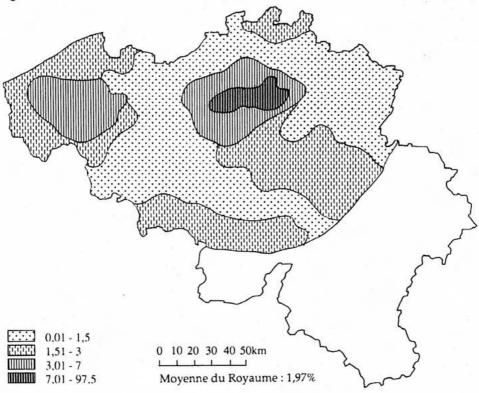


Figure 8. PART DES LEGUMES EN PLEIN AIR POUR LA VENTE DANS LA S.A.U. (en %)



et Condroz ont encore été rapprochés par la culture extensive de légumespour la conserverie, ce qui est d'un assez bon rapport pour des régions wallonnes; la quasi disparition des cultures fruitières a achevé leur rapprochement. Les herbages ont de leur côté regroupé la majorité des terroirs du sud du sillon de la Sambre et de la Meuse.

L'élevage bovin est un autre élément intégrateur en l'absence ou, mieux, avec la disparition des autres cheptels. Avec des porcs 10 fois moins nombreux en Wallonie qu'en Flandre en 1990 et des volailles - poules pondeuses et poulets de chair - 22 fois moins présentes la même année, la région wallonne a complètement perdu pied dans ces secteurs. Sans entrer dans le détail des régions, un indice global des densités porcines en Wallonie montre qu'elles sont descendues de 3,5 fois entre les maximums de 1970 et les minimums de 1990 alors que les densités avicoles ont baissé de 2,3 fois entre 1960 et 1990. La densité maximum des porcs en Wallonie était atteinte en Ardenne en 1970 (661 porcs/100 ha) alors que le maximum flamand de la même année se situait en Région sablonneuse et était inférieur (543 porcs/100 ha); en 1990, la moyenne wallonne est descendue à 40 bêtes par 100 ha et la moyenne flamande a atteint 1058 têtes.

Au sein de l'élevage bovin, de profondes transformations se sont fait jour. D'abord le troupeau a crû globalement. Ensuite, les régions à monoculture herbagère et à forte densité de cheptel ont connu une baisse de la charge à l'ha, à savoir la Région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne. Cela n'a toutefois pas estompé les importantes différences régionales entre régions de labours (moins de 175 bêtes/100 ha) et régions d'herbages (plus de 200 bêtes/100 ha). D'autre part, la surproduction laitière, qui a entraîné l'abattage des vaches productrices de lait puis l'établissement des quotas laitiers, a amené une réorientation des troupeaux. Là encore, la coupure intra-régionale wallonne s'est accentuée. En 1960, la proportion de laitières oscillait d'une part entre 40 et 48 % dans les régions laitières spécialisées, la Région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, et d'autre part autour de 35 % ailleurs. En 1990, avec cette même différence de pourcentages, une part des vaches laitières a été transformée en vaches allaitant leur veau et la préparation pour l'engraissement d'un bétail à viande s'est développée; ce mouvement de conversion vers l'extensification a été minimum dans les deux grandes régions laitières signalées plus haut (4 à 7 % de vaches allaitantes) et également dans la Région herbagère de Fagne (7 %). Il s'est moyennement marqué (10 à 12 %) dans les régions de cultures déjà peu laitières et tournées vers l'engraissement et la préparation à l'engraissement, deux directions qui se sont renforcées, la première dans la région limoneuse, les deux au Condroz. La Famenne, région à structure toujours intermédiaire, les a rejointes (14 % de vaches allaitantes). L'extensification maximum a atteint l'Ardenne (25 %) et la Région jurassique (23 %) mais l'Ardenne s'est révélée dynamique. à sa façon.

344

Elle a associé une forte poussée des herbages à la plus forte charge de bétail à l'ha et à la plus grande part de vaches allaitantes - ce qui explique la forte charge composée notamment de jeunes bêtes destinées à l'engraissement, soit sur place soit dans les bonnes régions du pays à savoir la région limoneuse ou les régions flamandes; la Région jurassique est le moins dynamique des espaces wallons avec les plus faibles performances générales.

Ces changements ont inclus des modifications dans l'orientation des races bovines, encore que les régions laitières aient misé sur des races différentes dont la répartition a été réglementée jusqu'en 1971. La Région herbagère liégeoise s'est appuyée sur la race laitière pie-noire belge qui y a atteint jusqu'à 95 % des laitières mais cette branche hervienne a développé une bonne aptitude à la boucherie à côté de la spécialisation laitière; la Haute Ardenne s'est basée sur la pie-rouge de Belgique, d'abord viandeuse et évoluant sans cesse vers le lait; la Région herbagère de Fagne s'est spécialisée dans la race blanc-bleu belge, comme toutes les régions wallonnes restantes; cette race à deux fins y a été poussée en partie vers le lait. Il en a résulté que les trois régions laitières se sont donné de relatives possibilités raciales pour s'adapter aux fluctuations des marchés, la conséquence en est aussi que, ni le rendement principal en lait, ni le rendement secondaire en viande n'a atteint des chiffres maximum; ainsi en 1990-91, le rendement par an et par vache laitière y était de l'ordre de 4800 litres pour plus de 5000 litres dans les régions laitières flamandes. Les progrès laitiers furent néanmoins plus significatifs en Wallonie: en 1979-80, la Région herbagère liégeoise ne donnait que 4166 litres par an et par vache, la Haute Ardenne ne donnait que 3800 litres et les régions flamandes performantes 4400 à 4700 litres; les progrès ont été en moyenne de 21% dans les régions herbagères wallonnes, de l'ordre de 11 % dans les flamandes, mais il est bien vrai que les progrès sont plus faciles quand on est plus éloigné de la limite des possibilités maximum.

Toutes les autres régions wallonnes ont opté pour la race blanc-bleu belge et, depuis 1980, ont renforcé son orientation viandeuse; les progrès du rendement laitier n'ont cependant pas été négligeables: il est passé en moyenne de 3038 litres par an et par vache en 1979-80 à 3570 litres en 1990-91, soit une hausse de 17 % quand même. C'est que les deux orientations, lait et viande, ont été plus spécialement développées dans des types de cheptel séparés et répondant aux souhaits des plus petits producteurs pratiquant encore la production laitière ou des plus grandes fermes se tournant vers la viande. De toute façon, à la belle époque de la rationalisation des laiteries en Wallonie et de l'installation d'une très grande unité de traitement du lait au centre de l'Ardenne, en 1960, l'idée avait été de rentabiliser le blanc-bleu belge en développant d'une façon générale son aptitude laitière. La dimension de la laiterie et son implantation au centre de la région du blanc-bleu belge était un

atout. Toutefois, les distances à parcourir entre les villages éloignés de l'Ardenne et des régions voisines, les modestes quantités de lait produites par exploitation, surtout au début, ont vite montré les failles de l'aménagement. Par ailleurs, au moment où les progrès laitiers faisaient modérément sentir leurs effets favorables, la crise du lait est arrivée et les frais de récolte comme la surcapacité de l'usine ont fait vaciller l'entreprise, d'autant plus que le prix payé aux producteurs s'est toujours ressenti, à la baisse, des coûts de transport. La tentative laitière s'est soldée par un demi-échec dans ces régions sans tradition pour cette production et basées sur une race traditionnellement à double fin. Il a fallu finalement la réorienter essentiellement vers la viande au prix d'efforts démesurés de sélection. Ces tendances contradictoires, il est vrai liées aux marchés successifs, ont porté finalement préjudice aux plus petites exploitations qui, plus que les autres, ont développé une production laitière vite malmenée: c'est l'Ardenne et la Région jurassique qui en ont surtout souffert, la Famenne moins, la Région limoneuse et le Condroz moins encore en raison de leur dominante viandeuse liée a leurs plus grandes exploitations et en fonction de leurs productions végétales.

En ce qui concerne le redressement actuel en direction de la production viandeuse, c'est l'Ardenne qui, en 1990, n'a plus du tout joué le jeu laitier, plus que la Région jurassique; il ne reste que 14 % de laitières en Ardenne et 17 % en Région jurassique avec une meilleure production (3600 litres) (Tableau 4). En Fagne et en Famenne, il reste encore 25 % de laitières avec la plus faible production régionale (3353 litres par an et par vache en 1990-91). Les résultats financiers de ces types d'agriculture vont mieux départager la rentabilité de ces réajustements de structures.

3.2. Les revenus du travail agricole en face des orientations et des dimensions des exploitations

L'unité de mesure retenue sera la marge brute standard (MBS), à savoir, la différence entre la valeur des productions et leurs coûts variables spécifiques. Comme nous l'avons dit, il s'agit d'une bonne approche de la valeur ajoutée brute. Les exploitations faisant l'objet de ces calculs sont les seules exploitations réellement professionnelles.

Si nous envisageons l'ensemble des exploitations recensées, la diminution de leur nombre total pour le pays va de 269.069 en 1959 à 87.180 en 1990, soit une perte de 68 %. Les dernières années, de 1980 à 1990, ont enregistré un ralentissement de leur résorption, comme c'est le cas aussi pour la réduction de la main d'oeuvre agricole; les raisons en sont les difficultés économiques générales que rencontre un agriculteur lorsqu'il cherche un

Tableau 4. Evolution de la structure des cheptels par région

		ROYAUME	Région Flamande	Région Wallonne	Région limoneuse	Région herbagère Liège	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère de Fagne	Famenne	Ardenne	Région Jurassique
Nombre de bovins	1959	2642			457	230	207	68	35	105	200	46
(x 1000)	1970	C) NO SAIDS			462	220	223	81	40	131	243	58
(1979	3058	1583	1474	472	207	218	86	37	134	260	64
•	1990	3248	1715	1532	509	169	229	78	37	141	314	68
Densité des bovins	1959	159		-11	124	267	139	193	213	151	162	128
(nbre/100 ha SAU)	1970				132	287	154	242	240	185	206	169
	1979	214	246	186	140	303	158	279	238	202	232	190
	1990	239	284	204	155	277	171	274	246	226	299	224
Vaches laitères	1959	38,0		•	35,2	48,1	37,2	42,0	36,1	34,3	34,8	32,6
(% total bovins)	1970	100.50			30,7	49,8	32,7	46,0	35,0	32,8	30,9	25,9
(/o somi zosmoj	1979	32,0	32,0	32,0	29,8	47,6	30,6	46,0	34,2	30,3	24,1	21,5
	1990	26,1	31,6	25,6	25,6	42,0	24,3	43,0	32,4	24,6	14,0	17,4
Vaches allaitantes	1959											
(% total bovins)	1970	1,4	200	100		0,6	2,7	0,4	1,9	2,3	4,5	3,4
	1979	4,3	2,1	6,6	4,7 -	1,8	6,8	1,0	2,6	7,4	13,8	13,8
31 	1990	9,8	6,4	13,4	10,0	7,1	12,6	3,8	6,8	14,1	24,8	23,2
Nombre de porcs	1959	1450	**		223	150	50	10	5	16	41	9
(x 1000)	1970	3727		7.44	507	143	76	19	6	24	78	11
	1979	5125	4674	450	449	109	35	8	3	8	32	6
	1990	6700	6395	304	411	77	19	5	2	4	12	2
Nombre de poules	1959	9360			1104	257	370	59	18	102	202	71
pondeuses et poulets	1970	25977	1000		1856	270	313	75	13	61	157	64
(x 1000)	1979	20857	17708	1410	1205	162	167	16	4	27	78	42
Na 200428037	1990	23164	22163	1000	931	115	99	37	4	22	91	19

* négligeable

- valeur nulle

.. pas de donné

autre emploi. Dans cette dernière période, la Wallonie a encore perdu 25 % de ses fermes (de 38.752 à 29.178) et la Flandre en perdait proportionnellement autant (de 77.532 à 57.934) ce qui n'était pas le cas lors des périodes précédentes: le nombre des fermes flamandes diminuait relativement moins que les exploitations wallonnes. Il en a résulté une superficie moyenne de 26

Figure 9. DENSITE DES BOVINS (par 100 ha S.A.U.)

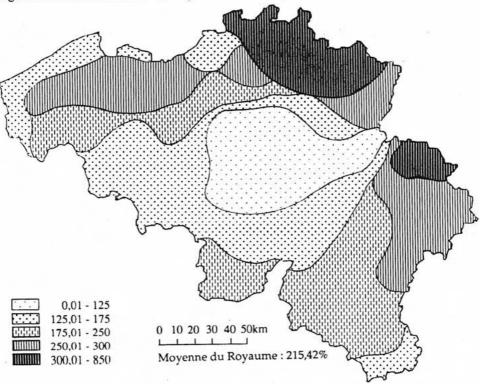
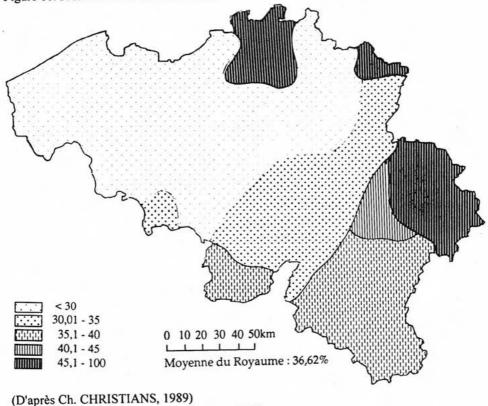
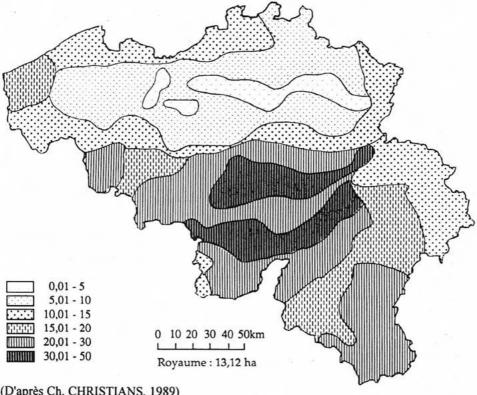


Figure 10. PART DES VACHES DANS LE TOTAL DES BOVINS (en %)



348

Figure 11. SUPERFICIE MOYENNE DE L'ENSEMBLE DES EXPLOITATIONS (en ha)



(D'après Ch. CHRISTIANS, 1989)

ha en Wallonie et de 10 ha en Flandre en 1990. Cette même année, les exploitations réellement professionnelles, avec une MBS de 500.000 FB et plus, atteignaient une moyenne de 39 ha en Wallonie et de 21 ha en Flandre, soit respectivement, en nombre, 56 % des fermes wallonnes et 43 % des fermes flamandes. Le facteur terre - la grandeur des exploitations - a redressé la situation économique des exploitants wallons. Ces bonnes conditions intéressent, en 1990 toujours, 17.597 fermes wallonnes et 26.763 exploitations flamandes soit un rapport de 1 à 2. (Figure 12) (Tableau 5)

Si dans un premier temps, nous essayons de comparer les revenus pour les types technico-économiques d'exploitation, nous relevons les chiffres suivants, calculés - il est vrai - pour l'ensemble des régions du pays et pour les seules exploitations réellement professionnelles en 1990-91.

L'approche de l'image spatiale nous permet d'associer les cultures agricoles, les cultures et lait ainsi que les cultures et bovins non laitiers à la Région limoneuse et au Condroz, le lait très spécialisé à la Région herbagère liégeoise, le lait moyennement spécialisé à la Haute Ardenne et à la Région herbagère de Fagne, les bovins à viande et les bovins mixtes à l'Ardenne et à la Région jurassique, la Famenne restant dans le flou.

Tableau 5. Nombre d'Exploitations professionnelles

		ROYAUME	Région Flamande	Région Wallonne	Région limoneuse	Région herbagère Liège	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère de Fagne	Famenne	Ardenne	Région Jurassique
Nombre total	1959	174,2										
(x 1000)	1970	118,3		2.0	27,1 18,7	9,4 6,1	7,4 5,0	3,9 2,9	1,2 0,8			2,3
(4.1000)	1979	80,8	52,6	28,1	13,1	3,8	3,4	2,1	0,6			1,4 1,0
	1990	59,6	39,1	20,5	9,9	2,5	2,7	1,4	0,4	1,4	3,0	0,7
< 1 ha	1959	8,2			3,8	3,6	5,3	0,6	1,7	16	24	
(% total)	1970	9,4		1.2	4,6	4,3	4,2	0,8	1,7			1,2 2,0
,,	1979	7,3	9,9	2,3	2,9	2,6	3,0	0,6	1,0	1,0		1,5
	1990	5,9	7,9	1,9	2,2	2,2	2,7	0,3	0,7	1,1	0,7	1,1
1-5 ha	1959	35,8			23,8	26,9	19,7	26,5	17,7	15,7	21.0	16,0
(% total)	1970	21,7		**	12,8	15,4	10,2	14,4	7,0			5,1
(to totally	1979	15,8	20,5	7,0	7,9	10,9	7,5	10,5	6,4			3,6
•	1990	14,3	19,0	5,2	6,9	6,2	6,0	8,1	3,6	2,0	3,0	2,5
5-10 ha	1959	28,2			28,3	38,1	20,6	45,3	24,4	20,8	20.0	24,3
(% total)	1970		**									12,9
(total)	1970	25,1 19,7	24,1	11,5	19,6 12,8	27,0 16,1	13,0 8,2	38,8 25,7	17,7 8,2	12,0		5,5
	1990	15,2	18,8	8,3	9,9	11,2	6,7	16,7	5,0	5,6	8,1	4,1
10-20 ha	1959	19,7			28,2	27,4	26,9	26,5	40,5	34,4	35,7	39,4
(% total)	1970	27,4			33,3	39,1	23,6	41,0	38,2	27,5	36,5	30,8
	1979	29,5	30,8	27,2	29,7	38,0	15,8	44,8	25,7	16,9	25,4	18,3
	1990	26,5	29,7	19,1	22,2	27,3	12,1	32,7	17,3	11,9	6,7 9,8 6,6 6,3 8,8 4,2 9,4 3,0 9,6 2,4 8,8 2,1 9,0 1,2 9,1 0,7 9,5 8,9 9,1 5,6 9,0 3,0 9,8 28,8 2,0 19,0 9,8 11,0 9,6 8,1 14, 35,7 7,5 36,5 6,9 25,4 9,9 17,7 1,1 24,2 7,2 21,8 1,1 24,2 1,1 24,2 1,1 24,2 1,1 24,2 1,2 24,2 1,3 24,2 1,4 24,2 1,5 24,2 1,7 24	10,9
20-30 ha	1959	4,7			8,4	2,8	10,9	0,9	9,1	14,7	7,8	13,3
(% total)	1970	9,4	**		15,6	10,8	18,1	4,4	21,0	23,4	21,1	24,9
	1979	13,9	10,1	20,9	20,1	21,5	16,8	15,7	23,0	21,1	24,2	24,1
	1990	16,6	14,9	19,8	19,1	26,4	12,1	27,4	20,9	17,2	21,8	19,5
30-50 ha	1959	2,2			4,5	1,0	7,8	0,2	6,0	7,8	3,3	4,8
(% total)	1970	4,9		**	9,1	2,9	16,1	0,6	12,0	19,6	10,3	19,9
	1979	9,3	3,9	19,6	16,8	9,3	21,8	2,7	28,0	29,0	25,3	32,2
	1990	14,0	7,9	25,8	22,5	22,9	23,2	13,9	36,1	29,0	32,9	35,3
50-100 ha	1959	1,0			2,4	0,2	7,4	3.00	0,6	4,7	1,0	1,1
(% total)	1970	1,9	**		4,1	0,5	12,4	0,0	2,7	8,5		4,4
	1979	3,4	0,7	9,7	8,0	1,5	21,0	0,0	7,2	19,5		13,8
	1990	6,8	1,6	16,7	14,2	3,7	27,8	0,9	15,9	29,6	15,2	24,7
100 ha et plus	1959	0,2	- 4		0,5		1,3		0,0	0,3		
(% total)	1970	0,3			0,9	0,0	2,5		0,0	0,7	0,1	0,1
annound allow the office of	1979	0,7	•	1,8	1,7	•	5,9	0,0	0,3	1,6	0,4	1,0
	1990	1,2	0,2	3,3	3,0	0,2	9,5		0,5	3,7	0,7	2,0
		négligea	ble		- 1	valeur nu	ılle		1	oas de d	onnées	

Tableau 6. Revenus du travail agricole par types d'exploitation, 1990-91

	Revenu du travail/ha (x 1000 FB)	Sup. moy. des expl. (ha)	Revenu par unité de travail (x 1000 FB)
Les types les plus fréquents en Wallonie			
Cultures agricoles	28	46	946
Lait très spécialisé	46	28	879
Lait moyennement spécialisé	35	31	665
Bovins à viande	20	33	516
Bovins mixtes	29	32	577
Cultures et lait	30	37	652
Cultures et bovins non laitiers	25	40	628
Les types caractéristiques de la Flandre			
Porcs	1706	18	1006
Cultures et porcs	1154	37	1164
Légumes	523200	4	821
Plantes ornementales	1259700	1.6	839
Fruits	212100	11	910

(Soure: Institut Economique Agricole)

Entre 1967/72 et 1988/91, l'analyse régionale du revenu du travail par ha et par unité de travail montre que les régions wallonnes se situent toutes sous la moyenne nationale aux deux points de vue. Elles ne dépassent pas 67 % du revenu national par ha et 90 % du revenu national par unité de travail. La meilleure région naturelle du pays, la Région limoneuse, n'atteint que 73 % de la moyenne du revenu national du travail par ha en 1988/90 et a perdu 15 points depuis le début de la période étudiée; elle atteint 93 % du revenu par travailleur après une perte de 30 points sur la même période. Par rapport aux moyennes wallonnes, elle les dépasse respectivement de 6 points par ha et de 3 points par travailleur ces années-là. Ce sont les régions d'élevage laitier, la Région herbagère liégeoise et la Haute Ardenne, qui la dépassent nettement et frisent les moyennes nationales, après des hausses spectaculaires de 20 à 25 points sur la période étudiée. Le Condroz, aux aptitudes encore favorables, a des revenus du travail par ha à peine supérieurs aux mauvaises régions du sud wallon, à 59 % de la moyenne nationale; il ne sauve la mise que grâce à la grande dimension de ses fermes avec 98 % de la moyenne des revenus par unité de travail. Ardenne et Région jurassique sont les compartiments les plus extensifs dont la dynamique

Tableau 7. Structure des exploitations agricoles en nombre et en valeur ajoutée

		ROYAUME	Région Flamande	Région Wallonne	Région limoneuse	Région herbagère Liège	Condroz	Haute Ardenne	Région herbagère de Fagne	Famenne	Ardenne	OK O Région Jurassique
Nombre total d'exploitations	1959	269069			40822	12553	15315	5145	1587	5785	13017	
professionnelles et occasionnelles	1970		-		27945	8214	9291	4026	1244	4143	9084	2327
	1979 1987	116438 94565	77532 62941	38752 31543	17771 14520	5145	5165	2954	803	2623	6067	1453
					130000000000000000000000000000000000000	3944	4170	2483	692	2239	4866	1263
Nbre d'exploit. prof. et occas.	1979	50965	30180	20785	10044	2723	2698	1093	1820		3553	
avec VAB > 500.000 FB	1987	44360	26763	17597	8580	2059	2324	1002	1559		3022	_
Exploitations > 500.000 FB	1979	43,8	38,9	53,6	56,5	52,9	52,2	37	53,1		47,2	
(% nbre tot. expl.)	1987	46,9	42,5	55,8	59,1	52,2	55,7	40,4	53,2		49,3	
Superficie moy. expl. >500.000 FB	1979 1987	24,17 28,02	18,39 21,05	32,56 38,63	29,87 35,27	25,05 29,56	41,25 49,78	21,68 25,76	39,28 44,06		34,8 40,85	
VAB moy. expl. > 500.000 FB (x 1000 FB)	1979 1987	1256 1506	1160 1422	1396 1633	1461 1726	1133 1250	1825 2134	873 982	1299 1499		1107 1290	
Evol. VAB moy. expl. > 500.000 FB (1979 = 100)	1979 1987	116	114	119	118	118	120	119	112		117	
Evol. VAB moy. expl. > 500.000 FB (1979 = 100)	1979 1987	120	123	117	118	110	117	112	115		117	
% VAB moy. expl. > 500.000 FB	1979	100	92	111	116	90	145	70	103		88	
(Royaume = 100)	1987	100	94	108	115	83	142	65	100		86	
			négligeable	9		- V	aleur nulle			n	as de donne	ánc

" négligeable - valeur nulle ... pas de donnée

(Source: Institut Economique Agricole)

Tableau 8. Revenus du travail agricole

		ROYAUME	Région Flamande	Région Wallonne	Région Imoneuse	Région herbagère Liège	Condroz	Haute Ardenne	Famenne Région herbagère de Fagne	Ardenne	Région Jurassique
Revenu travail/ha	67/72	18			16	14	10	14	8	9	8
(x 1000)	80/83	40		022	34	31	21	24	19	17	7
	88/91	49	68	33	36	47	29	44	26	25	
Revenu travail/unité de	67/72	194			239	146	185	148	167	143	147
travail (x 1000 F)	80/83	589	**		668	505	591	389	467	41	8
The second secon	88/91	937	999	847	868	948	915	879	728	67	9
% RT/ha (Royaume = 100)	67/72	100	***		88	76	58	78	47	51	43
	80/83	100		**	85	77	52	60	47	42	
	88/91	100	139	67	73	96	59	90	53	51	
% RT/UT (Royaume = 100)	67/72	100	**		123	75	95	77	86	74	76
	80/83	100			113	86	100	66	79	71	
	88/91	100	107	90	93	101	98	94	78	72	2

négligeable

- valeur nulle

.. pas de données

(Source: Institut Economique Agricole)

d'adaptation n'a pas été payante, avec +/- 50 % du revenu national par ha et 70 à 75 % du revenu national par unité de travail; les deux régions ont néanmoins réussi à maintenir un statu quo relatif dans la période étudiée malgré leur extensification. La situation n'est pas meilleure en Famenne et les résultats affichés ne font que bénéficier de la prise en compte, en même temps, de la Région herbagère de Fagne (Tableaux 7 et 8) (Figures 13 et 14). Au total, le lait reste bien la production la plus rentable de Wallonie malgré ses grands handicaps d'écoulement; les grandes cultures commercialisables et l'élevage bovin viandeux associés viennent ensuite, les premières l'emportant sur le second; l'élevage viandeux ferme la marche.

La géographie est malmenée dans la mesure où la hiérarchie des capabilités biophysiques est complètement bousculée. Les limons wallons rapportaient 36.000FB par ha en 1988-91, les mauvais podzols de Campine 87.000 FB avec une artificialisation des conditions naturelles par le maraîchage et un détachement complet du milieu physique par les élevages hors sol. Avec des conditions d'une médiocrité semblable à la Campine mais en y restant attachée par des productions liées au sol, l'Ardenne ne perçoit que 25.000 FB par ha!

Figure 12. VALEUR (en M.B.S.) DE LA PRODUCTION AGRICOLE TOTALE (en mille F/ha de superficie agricole utilisée)

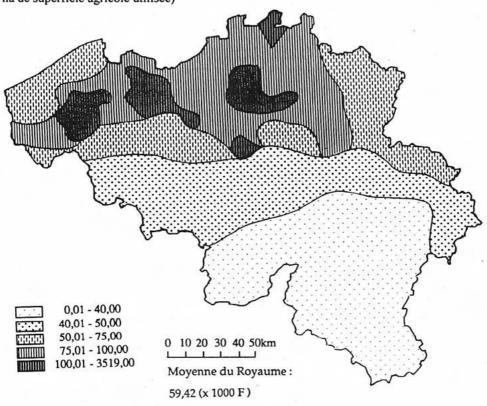
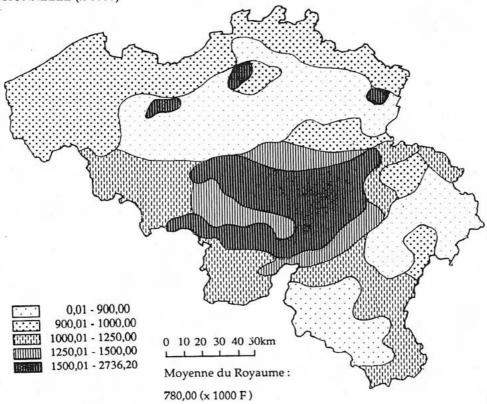


Figure 13. VALEUR DE LA PRODUCTION (en M.B.S.) PAR EXPLOITATION PROFES-SIONNELLE (x 1000)



(D'après Et. VAN HECKE, 1989)

4. LES INTERROGATIONS DE L'AVENIR

Les conditions du futur sont complexes: l'avenir jouera certainement sur l'économie d'échelle des exploitations, sur l'orientation des productions par le biais de la politique européenne, sur les équipements et moyens de production dont il n'a pas été question ici. Il ne faudra évidemment pas sous-estimer les directions nouvelles comme le gel des terres et, pour les exploitations semi-professionnelles et à temps partiel, des activités de complément comme le tourisme à la ferme, l'entretien du milieu, voire des productions d'exception comme les produits agro-biologiques, ou des produits artisanaux, tels la production de miel ou de fromages spéciaux.

Ce sont les exploitations professionnelles, liées directement à leur unique revenu agricole, qui font l'objet des scénarios les plus vraisemblables.

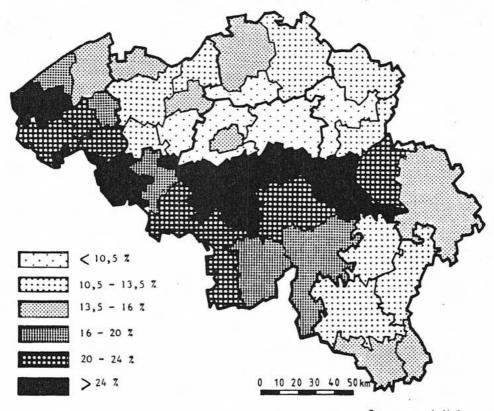
4.1. Nombre et dimension des exploitations jusqu'en l'an 2000

Une étude de l'Institut Economique agricole belge a étudié cette projection en 1986 sur la base des années 1975, 1980, 1984 et 1985; elle est partie de l'hypothèse que l'évolution prévue des exploitations professionnelles "ne se déroulera pas à une vitesse absolue constante mais à un rythme ralenti", plutôt raccordé à la tendance plus lente de la période 1980-1985. A partir des 60.000 exploitations flamandes de 1975, on projette l'existence de 31.000 fermes à l'horizon 2000, soit une réduction de 48 % depuis 1975, entraînant une hausse de la valeur ajoutée de 23 %. La Wallonie passerait à 15.500 exploitations (-51 %) et à une valeur ajoutée en statu quo.

Notre analyse à plus long terme, de 1959 à 1990, montre le même ralentissement de la diminution des fermes dans la dernière période de 1980 à 1990: cette diminution se chiffre alors en Belgique à -23,5 %, en Flandre à -23 %, en Wallonie à -24 %. La moyenne wallonne reflète assez bien le mouvement des différentes régions. Le ralentissement le plus fort par rapport au début de période a eu lieu au Condroz (de -33 % à -20 %), en Ardenne (de -36 % à -23 %) et en Région jurassique (de -40 % à -24 %), les pertes d'exploitations y ayant été les plus fortes en début de période. La Région herbagère liégeoise enregistre toujours les plus grosses pertes (de -35 % à -33 %) et les diminutions s'accélèrent irrégulèrement en Haute Ardenne (de -27 % et 32 % à -30 %). Les moyennes s'observent en Région limoneuse et en Famenne. Sur la base des tendances de 1980 à 1990, nous obtenons des chiffres pour l'an 2000 fort semblables aux prévisions de l'IEA: 30.898 fermes en Flandre, 15.687 en Wallonie.

Si nous estimons les prévisions sur la base 1990 des déclarations des exploitants de plus de 50 ans indiquant qu'ils n'ont pas de successeurs présumés de

Figure 14. PROPORTION DES EXPLOITANTS DE 50 ANS ET PLUS DECLARANT AVOIR UN SUCCESSEUR A L'EXPLOITATION (indice 1983/1982)



(Extrait de Et. VAN HECKE, 1985)

Source : I.N.S.

14 ans et plus et si nous y ajoutons la moitié de ceux qui ne peuvent affirmer être sans successeurs, nous passons, dans les 10 prochaines années, à 33.022 fermes en Flandre et à 18.673 exploitations en Wallonie (carte 15).

Enfin, si par un artifice de raisonnement, nous estimons que les exploitations réellement professionnelles avec une MBS de 500.000 FB et plus seront les seules, elles ou leurs remplaçantes, à subsister en l'an 2000, elles seront 26.000 en Flandre et 17.000 en Wallonie.

Les fourchettes s'établissent donc entre 26 et 33.000 unités d'exploitations professionnelles en Flandre, soit entre 45 et 57 % des fermes actuelles, entre 15.500 et 17.000 unités en Wallonie, soit entre 53 et 65 % des exploitations d'aujourd'hui. Les probabilités moyennes s'établissent respectivement pour chaque région à 51 % pour la Flandre et à 59 % pour la Wallonie.

En raison du statu quo de la MBS globale wallonne et des possibilités de gel des terres qui se concentrera normalement en Wallonie au vu de la tendance à l'extensification qui y existe, le nombre prévisible des fermes wallonnes doit être estimé à la baisse. Les difficultés prévisibles du marché internatio-

nal pour les productions intensives flamandes nous incitent à adopter la même position pour cette région.

La diminution de la superficie agricole utile, autre facteur de réduction du nombre des exploitations s'est largement ralentie: la Belgique a perdu 11.000 ha agricoles par an entre 1959 et 1970, 12.500 ha par an de 1970 à 1980 et seulement 6.000 ha entre 1980 et 1990, également partagés entre Flandre et Wallonie. Le mouvement pourra être considéré comme constant jusqu'en 2000.

4.2. Les tentatives de programmation des productions agricoles et les idées actuelles

Il revient à l'IEA d'avoir envisagé une première esquisse de la régionalisation des productions (1972), se gardant bien d'innover. L'étude reconnaît une zone destinée aux grandes cultures et à la production de viande bovine, à savoir la région limoneuse et le Condroz. Elle individualise ensuite une zone destinée à l'élevage bovin en haute Belgique où "I'absence à peu près totale des possibilités alternatives d'emploi" et où "le milieu naturel moins favorable donne au fermier peu de possibilités de choix en ce qui concerne l'orientation de sa production, celle-ci se limitant de plus en plus à l'élevage bovin". A côté des régions laitières que nous connaissons, l'époque était encore à leur extension vers la Famenne, la Région herbagère de Fagne, l'Ardenne et la Région jurassique où "la possibilité d'y intégrer la spéculation laitière plus intensive du point de vue de la main d'oeuvre" est envisagée. On sait ce qu'il en est advenu et cela met crûment en lumière le danger de telles perspectives. Nous ne reviendrons pas à la programmation interrégionale qu'a tentée le même institut en 1972 également et où, avec les chiffres de 1967, on pouvait encore espérer des exploitations mixtes bovinsporcs en Région herbagère liégeoise et dans le Condroz par exemple.

Dès 1981, le son de cloche est tout différent (E. SCOUMANNE, 1981; G. BUBLOT, 1986). On parle de diversification et de labellisation et on parle maintien de petits et moyens agriculteurs en Wallonie: réorganisation de petits marchés locaux, réimplantation de petits lots de production horticole, petite production fromagère diversifiée et intensifiée, examen sérieux de productions nouvelles en expansion comme le lapin ou la caille, développement de la pisciculture dans la haute Belgique comme aussi le sapin de Noël - parfois déjà en surproduction depuis -, redéveloppement de productions peu ou pas nécessaires pour la satisfaction des besoins alimentaires de base comme les fleurs, les petits fruits ou les légumes fins, labellisation de produits régionaux recherchés comme les productions agrobiologiques, le beurre d'Ardenne ou le poulet fermier. Tout cela se base sur des réalisations

individuelles ou de petits groupes dont le succès s'est concrétisé peut-être précisément parce qu'il s'agissait de productions limitées à débouchés sélectionnés, à l'exemple des légumes dits biologiques et qui répondent à la demande d'une clientèle urbaine ,en général bien nantie, en raison des prix pratiqués. Les conseils de prudence ne manquent pas pour assurer une réussite équilibrée, notamment commencer à petite échelle sans investissements spécifiques trop importants et sans négliger par ailleurs, les productions régionales de base qu'il faut consolider par des actions à grande échelle.

Dans la problématique des grandes productions wallonnes, les déficiences et difficultés ne manquent pas. Si la Wallonie possède un excellent réseau de stockage des céréales, la transformation de celles-ci lui échappe, la réforme des abattoirs doit être poursuivie. I'echec de l'industrie laitière implantée en Ardenne pèse encore aujourd'hui par la perte de contrôle de cet outil au profit des firmes de Thiérache française. La nouvelle politique agricole commune touchant les productions des céréales, de lait et de viande bovine, constitue "une remise en cause de l'agriculture wallonne et de ses structures de production" (Entente des Unions Professionnelles Agricoles et de l'Union des Exploitants familiaux, 1991). L'Ardenne et les mauvaises régions du sud wallon se trouvent les plus handicapées.

C'est sans doute en repensant les filières des grandes productions wallonnes, qu'un déblocage hypothétique pourrait se faire, ce qui sera difficile en face du commerce et des transformateurs bien implantés au nord du pays. C'est certainement par des finitions de produits dérivés de ces grandes productions et en faisant appel au savoir-faire de nos agriculteurs spécialisés dans ces productions que l'on pourra lancer des produits fermiers d'avenir. Grâce au Programme de développement des zones rurales de la Communauté européenne, qui intéresse le sud wallon, il faut noter l'étude de faisabilité de tourteaux de colza pour l'engraissement du bétail et la création d'une coopérative pour valoriser les animaux qui sortent de 120 centres de référence d'engraissement avec label Ardenne; grâce au volet de diversification du ministère de l'agriculture, des projets s'inscrivent dans cette ligne, à savoir l'élevage destiné a la production de viandes speciales de bison, de cervidé et de chevreau. Le développement des produits dérivés du lait comme les yoghourts ou les fromages spéciaux de terroirs sont une autre voie à expérimenter dans ces zones. Dans les bonnes régions, comme la Région limoneuse ou le Condroz, des recherches et une volonté politique peuvent envisager la fabrication de sucre diététique à partir de chicorée à café - l'expérience a été tentée à la Sucrerie d'Oreye, près de Liège - ou de bioéthanol comme carburant - ce qui est encore illusoire aujourd'hui mais serait envisageable demain dans le cadre des recherches qu'imposera à terme la nouvelle politique agricole commune.

5. EN CONCLUSION

Dans l'état actuel des choses, nous ne sommes pas optimistes pour l'évolution de l'agriculture wallonne à court terme et l'an 2000 se profile dans moins d'une décennie.

Le tourisme rural et les séjours campagnards de fin de semaine ou l'accentuation de la forte urbanisation des campagnes - toutes directions qui sortent de l'agriculture- pourront amener des consommateurs nouveaux qui, au contact des producteurs, rendront peut-être opérationnelles les petites diversifications évoquées plus haut; il faudra que ces acheteurs potentiels oublient de s'approvisionner en ville ou dans les chaînes commerciales qui apparaissent à la campagne avec la rurbanisation. Un changement de mentalité n'est pas impossible à créer face aux qualités des produits fermiers.

Les grandes réorientations sont, de leur côté, affaire de leaders et de lobby agricoles ainsi que de cohésion des producteurs dont on a vu la sévère diminution d'ici à l'an 2000, diminution dont il faut espérer qu'elle soit une sélection des meilleurs innovateurs.

APERÇU BIBLIOGRAPHIQUE

- BUBLOT, G. & BERTRAND, J.M., 1986.- La diversification de l'agriculture en région wallonne. Problématique et perspectives. Rev. de l'Agriculture, Bruxelles, 1986-5, pp. 1101-1109.
- CHRISTIANS, Ch., 1962.- Contribution à l'étude de la structure agraire dans la partie wallonne de la Belgique. Bull. Soc. d'Etudes géogr., 1961 et Trav. du Séminaire de Géographie de l'Université de Liège, fasc. 145, pp. 257-464.
- CHRISTIANS, Ch., 1972.- L'agriculture et ses industries connexes. Annexe au rapport annuel 1972 du Crédit Général, Bruxelles, 24 p.
- CHRISTIANS, Ch., 1980.- Les résultats de 25 années de modernisation d'une agriculture avancée. L 'exemple belge. Hommes et Terres du Nord, Lille, 1980-4, pp. 23-40.
- CHRISTIANS, Ch., 1986/87.- L'évolution de la situation dans l'emploi agricole des régions défavorisées du Luxembourg belge. Bull. Soc. Géogr. de Liège, 22/23, pp. 111-124.
- CHRISTIANS, Ch. & DAELS, L., 1988.- Belgium. A Geographical Introduction to its regional diversity and its human richness. Bull. Soc. Géogr. de Liège, 24, 180 p.
- CHRISTIANS, Ch., 1989.- L'analyse des structures agricoles in "Etude cartographique de l'Agriculture belge". Statistiques Agricoles, Bruxelles, 1989-4/5/6; pp. 13-152.
- COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL DES CE, 1989.- Avis sur l'avenir du monde rural. Journal officiel des Communautés Européennes, Bruxelles, C 298, 32-40.
- COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPENNES, 1992.- Evolution et avenir de la politique agricole commune, Supplément 5/91 au Bulletin des C.E., Luxembourg, 46 p.
- GOFFINET, R., 1990.- La rentabilité de l'exploitation agricole de 1978 (79) à 1987 (88). Inst. Econ. Agricole. Bruxelles, 510 (28), 108 p.
- INSTITUT ECONOMIQUE AGRICOLE, 1993.- Analyses des principaux problèmes posés au secteur agricole. Bruxelles, Documents N° 42, 81 p.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE.- Recensements généraux de l'Agriculture au 15 mai 1959 er 1970. Bruxelles, dates div.

- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE.- Recensements annuels de l'Agriculture au 15 mai 1979, 1982, 1987 et 1990. Statistiques Agricoles, Bruxelles, dates div.
- INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE.- Annuaire de statistiques régionales, 1990, 1991. Bruxelles, dates div.
- LEDENT, A., 1981.- L'agriculture de Wallonie. Situation et problèmes. Fac. Sc. Agron. Gembloux, inédit.
- LUTGEN, Guy, 1992.- L'agriculture wallonne à la croisée des chemins. Ministère wallon de l'Environnement, des Ressources naturelles et de l'Agriculture, Bruxelles, 31 p.
- MINISTERE BELGE DE L'AGRICULTURE, 1991. Evolution de l'économie agricole et horticole (1990-91). 29ème Rapport présenté par le Gouvernement. Inst. Econ. Agricole, Bruxelles, 185 p.
- MINISTERE DE L'AGRICULTURE, 1993.- Note po. ique concernant l'agriculture, Bruxelles, 67 p.
- PEVENAGE, G. & EVERAET, H., 1986.- Projection de l'agriculture jusqu'en l'an 2000. Nombre et dimension des exploitations. Inst. Econ. Agricole, Bruxelles, 472 (6), 20 p.
- RURALITE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT, 1992.- Evolution agricole et paysage rural. Attert, 72 p.
- RURALITE, ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT, 1993.- Vade-mecum du produit touristique en milieu rural, Anert, 30 p.
- SCOUMANNE, E.- L'agriculture, un atout pour la Wallonie. Crédit Général, Bruxelles s.d., (1981) 23 p.
- TAMBUYZER, C., 1972.- L'avenir de l'exploitation agricole belge. Inst. Econ. Agricole, Bruxelles, 30, 21 p.
- VAN HAEPEREN, J.M., 1987.- Evolution comparée des structures de l'agriculture wallonne et flamande au cours de la période 1970-1975. Inst. Econ. Agricole, Bruxelles, 481 (13), 36 p.
- VAN HECKE, Et., 1973.- L'évolution de la production agricole belge de 1959 à 1972.
 Courrier hebdomadaire du CRISP, 610, 32 p.
- VAN HECKE, Et., 1985.- L'agriculture belge. Courrier hebdomadaire du CRISP, 1073/ 1074, 66 p.
- VAN HECKE, Et., 1986.- Les agriculteurs flamands en Wallonie. Leur rôle et leur système d'exploitation. Bull. Soc. belge d'Etudes géogr., 1986-2, pp. 315-327.
- VAN HECKE, Et., 1986.- Les conséquences du ralentissement de la diminution de main d'oeuvre dans le secteur agricole. Rev. de l'Agriculture, Bruxelles 1986-6, pp. 1259-1282.
- VAN HECKE, Et., 1989.- L'analyse économique in "Etude cartographique de l'agriculture belge". Statistiques Agricoles, Bruxelles, 1989-4/5/6, pp. 153-191.
- VAN HECKE, Et., 1992.- L'agriculture, dans "Geographie de la Belgique", Crédit Communal, pp. 331-355.
- VILLERS, A. & BODDEZ, G., 1972.- Programmation interrégionale de la production agricole et horticole belge (rapport transitoire). Inst. Econ. Agricole, Bruxelles, 148 (124), 23 + XIX p.
- UGEXPO, 1992.- A la recherche de nouvelles perspectives. Forum Thématique Agribex '92, Bruxelles 32 p.